

direction départementale de l'Équipement de Seine-et-Marne



service Affaires
Juridiques
Bureau Réglementation
de l'Urbanisme

Arrêté 2004 DAI 1 URB n° 06 | Approuvant la carte communale de MEIGNEUX

## Le Préfet de Seine-et-Marne, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants ;

Vu le schéma directeur de Bassée-Montois approuvé le 13 février 1998 ;

Vu l'arrêté du maire de Meigneux en date du 4 novembre 2003 prescrivant l'enquête publique ;

Vu la délibération du conseil municipal de Meigneux en date du 23 janvier 2004 approuvant la carte communale ;

Sur proposition de la Directrice départementale de l'Equipement,

## ARRETE:

Article 1er: Est approuvée la carte communale jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au maire de Meigneux; ampliation en sera adressée au Sous-Préfet de Provins et à la Directrice départementale de l'Equipement.

Il sera publié au recueil des actes administratifs.

Il fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 124.8 du code de l'urbanisme.

288, avenue G. Clémenceau BP596 77005 Melun Cédex téléphone :

01 60 56 71 71 télécopie :

of 60 56 71 00 mél. DDE-77 @equipement.gouv.fr

POUR AMPLIATION
Pour le Secrétaire Général
et par délégation

oché Chai de Buroau,

Fait à Melun, le Le Préfet, -7 AVR. 2004

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général

Signé : Jean-François SAVY